



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 022-200067981-20210126-AVIS_DOMAINE_N1-AU



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU

DÉPARTEMENT D'ILLE -ET - VILAINE

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue Janvier BP 72102

35021 RENNES CEDEX 9

mél. : DRFIP35.POLE-EVALUATION@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

le 28/10/2020

Le Directeur à

POUR NOUS JOINDRE :

GUINGAMP - PAIMPOL AGGLOMERATION

Affaire suivie par : Jean – Marie ZOPPIS

téléphone : 02 99 66 29 43

courriel : jean-marie .zoppis @dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 2769481

Réf Lido : 2020-22250V1986

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Quatre parcelles de terrain à bâtir

Adresse du bien : Quemper-Guézennec et Pontrieux

Valeur vénale : 30 000 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

AFFAIRE SUIVIE PAR : *MADAME AUDREY PORNIN*

2 – DATE

de consultation : 26/10/2020

de réception : 26/10/2020

de visite :

de dossier en état : 26/10/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de deux parcelles de terrain à bâtir .

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Quemper-Guézennec :Parcelles cadastrées *E 1630 (environ 570 m²) et E 1631 (environ 2 000 m²) .*

Pontrieux : Parcelles cadastrées A 1511 (environ 130 m²) et A 1512 (environ 300 m²) .

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire :GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Parcelles situées en zone Auyr au P.L.U de la Commune

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale de l'ensemble est estimée à 30 000 € avec une marge de négociation de 10 %

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est d'un an.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental/régional des Finances publiques
et par délégation,

ZOPPIS Jean - Marie
Inspecteur

